

LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON, FRIGONE, FREGO, FREGOE, FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167 Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 20 - NUMÉRO 3

AUTOMNE 2013

RETOUR SUR LA VIE DE MARIE-CLAUDE CHAMOIS

(5 de 5) Gérald Frigon (116)

SON DESTIN

Il ne semble pas que François Frigon ait fait de voyages de traite avant l'automne 1683. Mais nous pouvons penser qu'il connaissait bien le comptoir de fourrures établi à Trois-Rivières, pour les sauvages venant par le Saint-Maurice ou par la Batiscan. Marie-Claude demeurait seule très souvent. Leur décision qu'elle fasse le voyage à Paris pour réclamer l'héritage fut prise en 1683 car la procuration de François à Marie-Claude fut notariée le 14 mai 1683. Une décision mijotée depuis l'arrivée des bateaux l'été précédente. Mais ils devaient savoir qu'elle ne s'embarquerait pas immédiatement car elle était enceinte de Jeanne, qui fut baptisée en septembre de la même année. Un tel voyage vers Paris nécessitait des liquidités qu'ils n'avaient pas. Ce qui expliquerait le voyage de François aux Illinois pour l'hiver 1683-84, signé deux jours plus tard, soit le 16 mai 1683, avec 8 autres voyageurs. Mais elle tombe enceinte à nouveau en 1684 et doit retarder son voyage à 1685, après la naissance d'Antoine. Il n'avait pas encore trois mois quand elle s'embarque, munie d'une nouvelle procuration signée à Ouébec le 2 novembre devant le notaire François Genaple.

RAPPEL: « Noël en lumière » au Sanctuaire Notre-Dame-du -Cap, exposition de la maison miniature « FRIGON » du 14 décembre 2013 au 05 janvier 2014. www.sanctuaire-ndc.ca

On sait que Marie-Claude n'avait pas fréquenté l'école en bas âge, et ne put

écrire son nom sur le contrat de mariage avec Forcier, ni dans les actes notariés la concernant en 1683, 1684 et 1685. Mais en 1705, son écriture était bien formé sur le contrat devant notaire pour l'emprunt lui permettant de repasser en France. Cette aptitude ne fut donc pas acquise durant ses années à Batiscan. Mais elle a tenu correspondance avec une relation de Paris car une chose est sûre, les décès de ses frères et de sa sœur à Paris ne furent pas publiés dans la gazette de Québec. Elle devait donc avoir un contact qui la renseignait. Était-ce La Rivault? Babette? Sa propre mère? On sait que d'Aguesseau mentionne en toute fin de son argumentation (page 521) « le sieur Millet explique la demeure à l'hôpital (de Marie-Claude à La

(Suite page 90)

SOMMAIRE

Retour sur la vie de Marie-Claude Chamois	089
Le mot de la présidente	091
Retour sur la vie de Marie-Claude Chamois	092
Lancement du livre et Marie-Claude Chamois	093
Les Poteaux à Montréal 5-Augustin Frigon	094
Photos de l'Assemblée au 31 août 2013	096

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967** de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante: Fédération des familles-souches du Québec C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation, consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 89)

Salpétrière), les lettres de la fille et de la mère ». Je présume que ce Sieur Millet devait être le directeur de l'hôpital qui avait témoigné la reconnaître lors du procès, et que les lettres furent entre la fille et la mère de 1671 à 1683. En page 508, il est aussi écrit que Marie-Claude a reçu plusieurs lettres de sa mère mais en apporte aucune. Elle mentionne aussi avoir écrit plusieurs fois à sa mère. Ceci est encore confirmé par la déclaration d'Anne Gastier veuve Bourdon. Marie-Claude ne sachant ni lire ni écrire. un clerc devait lui servir pour ce courrier. Que la mère instruise sa fille de la mort de ses frères et sœur, cela est tout à fait naturel. Oue le clerc lisant ce courrier soit le futur notaire Trottain, l'ami de la famille (il était déjà clerc pour le notaire Roy depuis une dizaine d'années), il comprendra immédiatement qu'elle est l'héritière de son père.

Sept ans de procès et encore au moins trois ans avant de toucher à son héritage, entreprenante, mais n'ayant pas connu beaucoup les plaisirs de l'amitié en terre nouvelle, prisonnière des hivers canadiens, revenue dans sa grande ville natale, cette jeune femme de trente-cinq ans a eut bien des occasions de combler un vide de sa vie. Les causes de son exil n'existent plus. Elle a échappé à l'inconfort de son passé et revu d'un œil nouveau les paysages de son enfance. De plus, elle avait peu connu son père, mais les recherches pour ces procès la renseignèrent sur les qualités de son père. Il avait remplacé un académicien comme secrétaire d'un des plus grand noble du royaume et avait été reçu Héraut de France... Elle pouvait maintenant se rattacher à un monde très « glamour ». Ne pas revenir, entre 1697 et 1704, était-ce par choix? Si oui, et si l'aisance financière lui était revenue, il serait logique de croire qu'elle ait voulu revoir ses enfants une dernière fois. D'où ce voyage en 1704. Probablement pour soigner une maladie attrapée sur le bateau, elle est hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Québec en juillet 1704 et, en août 1704 François lui signe une procuration lui permettant d'emprunter la somme pour le retour en France. Si elle entreprend le voyage, elle devait avoir l'argent pour l'allerretour. Devant la misère constatée de sa famille elle laisse ce qui lui reste d'argent et emprunte pour le retour. D'ailleurs, François règle une dette de 150

livres envers Antoine Trottier le 19 août 1704¹ et en février 1705 Françoise Frigon donne quittance à François Frigon et à Jean-François Frigon pour 200 livres chacun de dot. On sait que le mari de Françoise, Joseph Moreau et Jean-François étaient ensembles en voyage de traite aux Illinois à l'automne/hiver 1704-1705. Que tout cet argent vienne de Marie-Claude, c'est une hypothèse. Vous avez le droit de ne pas la supporter. La maladie l'a peut-être affaiblie et lui a sûrement soustrait du temps. Elle doit demeurer une année de plus en Nouvelle-France et ne s'embarque qu'à l'automne 1705 pour retourner en France.

François dans tout cela? De 1685 à 1704, ils se sont écrits plusieurs fois. Il était au courant des faits et gestes de Marie-Claude. Quoique sans preuve, j'en suis persuadé. Et il devait y consentir car la procuration donnée en août 1704, quelque 2 semaines après qu'elle fut revenue de France, suppose que les discussions furent de courte durée. Et qu'il acceptait ce fait. À 55 ans, il vivrait la fin de sa vie comme s'il était veuf, seul avec ses enfants. Il en avait pris son parti.

François Frigon était un bon travaillant et un bon voisin (le nombre de voyage qu'il a fait à Champlain, à Cap-de-la-Madeleine ou à Trois-Rivières pour servir de témoin à des voisins en est la preuve). En 1671, il réclame et obtient en concession 4 arpents de front alors que plusieurs de ses voisins avaient des terres de 2 arpents de front. Mais il n'était pas bon en affaires. Par exemple le loyer de la terre de Cusson, en 1667, lui coûtait 6 boisseaux de blé annuellement alors que Cusson payait aux Jésuites, pour la même terre, 2 boisseaux plus 2 chapons. En plus, François promettait de défricher 2 nouveaux arpents. La terre obtenue en 1671 lui coûtait, en rente et cens, 1 boisseau par arpent (donc 4 boisseaux) plus 2 chapons et 2 deniers. En 1690, il achète pour 1030 livres, de Jean Lemoine une terre de 80 arpents carrés, le long du fleuve dans Batiscan. Il ne semble pas avoir vendu la sienne qui mesurait aussi 80 arpents carrés, à moins qu'il l'ait cédée au Sieur Charles

(Suite page 92)

¹Voir accord et quittance devant le notaire Chambalon pour canot brisé dans la grange de François.



Louise Frigon (83)

Bonjour chers membres,

Le 28 août dernier se tenait à Saint-Prosper l'assemblée générale annuelle de notre association. Merci aux 75 personnes qui étaient au rendez-vous. Votre présence a grandement contribué au succès de cette journée qui s'est déroulée dans la joie et le plaisir de se retrouver. Nous avons eu le privilège d'accueillir monsieur Gaétan Frigon qui nous a raconté le cheminement de sa carrière. Sa détermination à réaliser ses objectifs, et ce, dans le respect, la considération envers les employés et la clientèle à desservir, fait de monsieur Frigon le grand homme que l'on connaît aujourd'hui.

Dans le cadre du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, nous avions comme invités messieurs Luc Béraud, Jean-Pierre Chartier et Chantale Labossière qui personnifiait Marie-Claude Chamois. Cette dernière nous a raconté ce qu'était sa vie de femme et d'épouse de François Frigon dit l'Espagnol.

L'année 2014 marquera le 20e anniversaire de notre association. La date retenue pour notre assemblée est le 16 août 2014 et aura lieu à Nicolet. Le conseil d'administration est à préparer cette rencontre que l'on veut des plus agréable et intéressante pour chacun de vous. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

En mon nom personnel et au nom du conseil d'administration, merci pour votre participation aux rencontres annuelles et l'intérêt que vous manifestez envers l'association des familles Frigon.

Sincères salutations à chacun de vous, chers membres



En route vers le champ aux bisons.



Au dîner à la Ferme La Bisonnière, nous étions 71 personnes.



Durant l'après-midi, il a eu 75 participants pour la présentation de Gaétan Frigon et les conférences pour le 350^{ième} Anniversaire des Filles du Roy



Gaétan Frigon présente son livre « GAÉTAN FRIGON, né Dragon »



Plusieurs tirages ont eu lieu durant l'après-midi; 3 livres de Gaétan(107), une toile d'Odette(52), un « macramé » d'Ursule (111), un livre d'Ivanhoë III (80).

(Suite de la page 90)

Aubert de Lachenaye qui se portait garant sur le même contrat, du paiement par François. Nous ne trouvons pas de contrat d'échange entre François Frigon et Charles de Lachenaye (une recherche de titre sur ces deux terres devra, un jour, être faite pour clarifier le vécu des Frigon). En 1692 il finalise, avec les Jésuites, les rentes de cette nouvelle terre. Après 21 ans d'occupation de sa première terre, il reconnaît devoir aux Jésuites 85 deniers. Il n'avait donc fait aucun versement en monnaie, et dut emprunter 210 livres de Jean Baril et autant de Jeanne Dandonneau pour payer ses dettes courantes². Cette nouvelle terre, située entre celle de Jean Morneau et celle de François Fortage, sera listée en 1725, appartenir à Jean-François Frigon³. Et en 1708, 3 ans après le départ de Marie-Claude, François doit encore emprunter 175 livres de François Rivard.

Il était d'abord bûcheron et fermier. Il n'en vint aux voyages de traite que par nécessité, je crois, entre 1683 et 1686, pour payer le voyage de Marie-Claude. Et en 1686 un des trois canots du groupe est pillé par les Iroquois. Il s'en suivi des procès pour le partage des pertes. Son seul autre voyage connu est celui de 1695, avec son fils Jean-François, qui n'avait que 21 ans, et deux autres habitants de Batiscan. Les voyages de 1701, 1704 et 1705 avec Lamothe-Cadillac, furent faits par Jean-François, comme en fait foi la signature de Jean-François sur les contrats des voyageurs qui partaient pour fonder Détroit. Le père avait déjà plus de 52 ans.

François a peut-être vécu une existence mouvementée, mais il n'a pas su conquérir le cœur de Marie-Claude. Il n'a pas su l'intégrer dans la vie sociale du village. Cette jeune citadine, rebelle dans l'âme mais réservée devant le monde extérieur, n'a pas aimé la réclusion dans les bois de Batiscan. L'oiseau a pris goût à vivre hors du nid. Qui sommes-nous pour l'en blâmer...

Rien n'empêche que François l'ait aimée vraiment. L'héritage qu'elle va réclamer, elle le fait sur procuration de François et en son nom et au nom de ses enfants. Il y avait légalement droit. Mais il ne s'en formalise pas et le 19 août 1704 lui signe une procuration pour qu'elle emprunte pour son retour à Paris. Elle a remboursé cet emprunt par retour des bateaux l'été suivant, comme promis sur l'acte signé devant notaire, car François, comme garant, n'en fut pas importuné. Et dix ans plus tard, il fait approuver par ses enfants qu'ils ne poursuivront pas de démarche pour réclamer cet héritage.

Qui, dans ce grand Paris, pouvait combler le vide sentimental de Marie-Claude? Qui, durant ces 10 années de procès et d'attente pouvait s'intéresser suffisamment à elle pour lui enseigner l'écriture? Qui pouvait créer une émulsion en son cœur au point de laisser mari et enfants? François, quoique bonasse et candide en affaires, était un mari aimant et dévoué. Elle ne l'a pas laissé pour changer quatre trente sous pour une piastre. Je crois qu'elle a retrouvé son niveau social, celui de la petite noblesse. Je crois aussi qu'elle a fini ses jours plus heureuse. Là encore, vous avez le droit de penser autrement. Si, un jour, on retrouve sa tombe et qu'elle est surmontée d'une pierre, peut-être auronsnous une réponse?

Note complémentaire: Nous ne savons pas quand Marie-Claude est décédée ni où elle fut enterrée. Cependant, il n'y avait à Paris que deux cimetières dans les années 1700-1750; Celui de Charonne au 119, rue de Bagnolet (Pl. St-Blaise), 75020, Paris et celui du Calvaire (vieux Montmartre), 2, rue du Mont Cenis, 75018, Paris. Le classement annuel des entrées aux cimetières parisien est indexé par ordre alphabétique et elle serait, normalement, enregistrée sous le nom de son époux, Marie-Claude Frigon. Quoique, après le décès de François (1724), elle aurait pu se remarier, mais à 69 ans.... Si vous passez par là et avez quelques heures à dépenser...

²Actes notariés du 28 octobre et du 2 décembre 1692.

³Sur la carte de Dupuis de 1725

Lancement du collectif Les Filles du Roy (1663 - 1673) Champlain, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Les éditions histoire du Québec.



Dans le cadre du 350e anniversaire de l'arrivée des premières Filles du Roy en Nouvelle-France, se sont déroulées des festivités au Québec et en France. Huit jeunes femmes ont représenté la région des Trois-Rivières (Batiscan, Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade). Parmi celles-ci, il y en a une qui attire notre attention, Marie-Claude Chamois, dite Chantale Labossière, dont l'histoire a été publiée dans le livre commémoratif lancé le 30 août dernier en mémoire des 77 Filles du Roy qui se sont installées dans ces trois paroisses. Ce qui correspond à 10 % de celles qui débarquèrent à Québec entre 1663 et 1673.



Jean-Pierre Chartier, Luc Béraud et sept des huit Filles du Roy de Batiscan, Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade.



Louise Frigon (83), présidente de l'AFF, Chantale Labossière et Pierre Frigon (04).



Chantale Labossière personnifiant Marie-Claude Chamois.

Le lancement a été fait dans le grand chapiteau d'été du vieux presbytère de Batiscan. Le texte sur Marie-Claude Chamois a été écrit par Pierre Frigon (04). On peut se procurer ce livre au prix de 40 \$ en communiquant avec Gaétan Lebel (418-362-2222), secrétaire de la Société historique Batiscan et son histoire ou en écrivant à la société : 691, rue Principale, Batiscan, G0X 1A0. Les auteurs ont cédé aux sociétés historiques des trois villages les profits sur la vente des livres.

L'ouvrage de 421 pages comporte quatre chapitres.

- 1- Les fondements de la Nouvelle-France et l'apport crucial des Filles du Roy.
- 2- Les espaces géographiques.
- 3- Notes biographiques sur chacune des 77 Filles du Roy de la région trifluvienne.
- 4- Les descendants de nos Filles du Roy.

Marie-Claude Chamois parmi nous

Le 31 août, lors de l'assemblée annuelle de l'association, Luc Béraud a brossé le tableau des organismes qui ont contribué au succès des activités liées au 350^e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France. Il nous a aussi entretenu sur le recrutement des bénévoles incarnant les Filles du Roy. Pour sa part, Jean-Pierre Chartier a énuméré les circonstances qui ont caractérisé l'arrivée des Filles du Roy: le recrutement, les difficultés du voyage, la dot du roi, le mariage et autres informations intéressantes les concernant.

Mais le clou de la rencontre fut sans contredit la présence de Marie-Claude Chamois, dite Chantale Labossière, qui a brossé un tableau des circonstances de sa rencontre avec François Frigon, de leur union, et de ses aventures outre Atlantique.

Un grand merci à Chantale qui a représenté avec brio notre mère ancestrale dans tous les événements qui ont eu lieu tant au Québec qu'en France, au cours de l'année anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy.



Jean-Pierre Chartier, Chantale Labossière, et Luc Béraud, nos conférenciers.



Raymonde Fortin personnifiant Catherine Dupuis

LES POTEAUX À MONTRÉAL

5 – Augustin Frigon, président de la CSÉCM Pierre Frigon (4)



Figure 5.1

d'Assent

Signature de Louis-Anthyme Herdt. Source. Procès-verbaux CSÉCM, VM98 S1 SS1.

Augustin Frigon succède à Louis Anthyme Herdt, à la présidence de la Commission des services électriques de la cité de Montréal (CSÉCM). « Depuis un bon moment déjà, l'état de santé de Louis-Anthyme Herdt laisse à désirer. À la barre de la CSÉCM depuis 1911, il assume par ailleurs de lourdes et multiples responsabilités (McGill University, Commission des tramways de Montréal, associations professionnelles, recherche scientifique, etc.). Après toutes ces années de travail intense et de stress, sa santé décline. Lors de ses absences, les commissaires R. S. Kelsch et J. de Gaspé Beaubien président les rencontres à tour de rôle. À partir de janvier 1926, il prend part malgré tout et sans faillir aux réunions de la CSÉCM. Mais le 11 avril, épuisé, il met fin à ses jours. Il est âgé de 53 ans et 10 mois¹. Sa mort est une grande perte pour sa famille, la ville de Montréal et le milieu professionnel des ingénieurs électriciens ».

« La CSÉCM se retrouve sans président alors que les échéances se font pressantes. Le 27 avril, la Commission des services publics de Québec² nomme Augustin Frigon pour la représenter à la CSÉCM. Ce dernier siège pour la première fois à la rencontre du 6 mai³. À la réunion suivante, le 13, les commissaires l'élisent président. Sur proposition du commissaire Kelsch, appuyé par le commissaire Beaubien, le docteur Augustin Frigon est nommé président de la Commission⁴. Fait remarquable, les carrières d'Augustin Frigon et de Louis-Anthyme Herdt présentent des similitudes dignes de mention. D'abord, ils viennent tous deux de familles relativement modestes et font leurs études pré universitaires à l'école publique. À quelques années d'intervalle, leurs parcours professionnels suivent des sentiers comparables, comme nous pouvons en juger ».

	Louis-Anthyme Herdt	Augustin Frigon
Études à l'école secon- daire dans le réseau public	Montreal High School.	Académie commerciale catholique de Montréal (aussi nommée Académie du Plateau).
Études universitaires	 1893 : baccalauréat en génie mécanique à McGill University. 1898 : maîtrise à McGill University. Après un bref séjour à l'École supérieure d'électricité à Paris, il s'inscrit à l'Institut électrotechnique Montefiore, Liège, Belgique et obtient un diplôme d'ingénieur électricien. Durant son séjour à l'École supérieure d'électricité, il est aide de laboratoire au Laboratoire central d'électricité de Paris. 1910 : doctorat honoris causa en sciences de McGill University. 	 1909 : diplôme d'ingénieur civil à l'École polytechnique de Montréal. 1910 : études en électricité comme étudiant libre au Massachusetts Institute of Technology. 1911 : diplôme d'ingénieur électricien à l'École polytechnique de Montréal. 1921 : diplôme d'ingénieur électricien à l'École supérieure d'électricité de Paris. Durant son séjour à l'École supérieure d'électricité, il est ingénieur stagiaire au Laboratoire central d'électricité de Paris. 1922 : doctorat en électricité à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (Sorbonne). 1943 : doctorat honoris causa en science de l'Université de Montréal.

¹La Presse, 12 avril 1926, p. 23, « La fin tragique de M. L.-A. Herdt ».

The Gazette, 12 avril 1926, p.4, « Dr. L.-A. Herdt Found Shot in Temple / Professor of Electrical Engineering at McGill Discovered Dead in Office / Revolver Nearby / Chairman of Montreal Electrical Service Commission / Born in France / Was McGill Graduate ».

The Gazette, 14 avril 1926 (« scrapbook », date incertaine), « Tramways Commission, Cabinet considers Successor to Late Dr. Herdt ».

La Presse, 24 avril 1926, p. 37, « Sympathies pour la mort du Dr. L.-A. Herdt ».

Le Canada, 24 avril 1926, « Sympathies à la famille Herdt ».

²Procès-verbaux CSPQ, 27 avril 1926.

Note : en 1920, le nom de la Commission des services d'utilité publique de Québec (CSUPQ) a été modifié. Elle porte désormais le nom de Commission des services publics de Québec (CSPQ)

³VM98 S1 SS1 : 6 mai 1926. ⁴VM98 S1 SS1 : 13 mai 1926.

(Suite de la page 94)

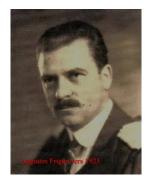
D C	1005 1/ 1/ 1/ 1	1010 0 11 1 11 11
Professeur	-1895 : démonstrateur au département de génie électrique de McGill University.	 1910 : professeur et responsable des laboratoires d'électricité de l'École polytechnique de Montréal.
	 1907 : aide professeur au département de génie électrique de McGill University. 1909 : succède au directeur du Département de génie électrique, Robert Bowie Owens. Poste qu'il occupe jusqu'à son décès. 	 1917 : succède à Salluste Duval comme titulaire de la chaire d'électricité de l'École Polytechnique de Montréal après avoir été son aide. Poste qu'il oc- cupe jusqu'en 1923 alors qu'il est nommé directeur des études de l'École polytechnique.
Ingénieur	 Il participe à plusieurs projets hydro- électriques. 	 Il participe également à plusieurs projets hydro- électriques.
	– 1911 : nommé président de la CSÉCM.	– 1926 : nommé président de la CSÉCM.
	 Il invente un système de guidage des navires par ondes électromagnétiques efficace en situation de visibilité nulle qui sera utilisé dans les ports anglais durant la Première Guerre mondiale. Testé pour la première fois sur le Saint-Laurent, en 1904. 	 Durant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il est directeur général de Radio-Canada, il met en place au Nouveau-Brunswick un puissant émetteur à ondes courtes permettant la communication entre le Canada et l'Angleterre. Deviendra plus tard Radio- Canada international.
Ingénieur-conseil	 1907 : siège à la Commission des ingénieurs-conseils de la ville de Winnipeg (complexe hydro-électrique Pointe-du-Bois). 	 1910-1917 : ingénieur-conseil à la Commission des services d'utilité publique de Québec, qu'il représente auprès de la Montreal Tramways Co. 1911-1917 : participe à la construction de barrages
	1916 : délégué à la Commission électro- nique internationale tenue à Londres, il con- tribue à la définition de normes.	et d'usines hydro-électriques avec son associé Arthur Surveyer (Grand-Mère, Shawinigan, etc.). Raison sociale : Surveyer & Frigon, ingénieurs-conseils. Expertises, levés de plans, estimations et
	- 1916 : parallèlement à sa fonction de président de la CSÉCM, il siège à la Commission des tramways comme ingénieur-conseil, puis comme l'un des deux vice-présidents.	projets; rapports techniques et financiers. - 1937 : chef négociateur du Canada à la Conférence de La Havane. Contre toute attente, il obtient des fréquences radio exclusives pour le Canada alors aux mains des États-Unis d'Amérique.
Carrière scientifique	 1911 : admis à la Société royale du Canada. Les membres de la Société royale sont nommés à vie. 	 1924 : l'année même où Louis-Anthyme Herd termine son mandat au Conseil national de la recherche du Canada, Augustin Frigon prend sa relève à l' « Associate committee on Physics and Enginee-
	 1921 : membre du Conseil national de la recherche du Canada. Les membres sont nommés pour 4 ans. 	ring Physics ».
Mentions honori- fiques	 1923 : le gouvernement français lui décerne la Légion d'honneur en reconnaissance de services rendus durant la Grande Guerre. 	 1940 : la « Julian C. Smith Medal, E. I. C. », la première fois octroyée, lui est décernée en reconnaissance d'une contribution importante au développement du Canada.
		 1946 : il reçoit le titre de Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (C.M.G.) des mains de Sa Majesté Georges VI, lors de sa visite au Canada.

(Suite de la page 95)

« Au moment où Augustin Frigon prend la direction, de la CSÉCM, le commissaire Jacques de Gaspé Beaubien représente la Ville et R. S. Kelsch, les compagnies. George Earl Templeman occupe le poste d'ingénieur-chef et de secrétaire. À l'arrivée d'Augustin Frigon, le cadre légal est bien établi et sous sa présidence, la commission peaufine ses techniques de travail, particulièrement l'échéancier d'étapes, outil de gestion indispensable au respect des échéanciers ».

« Durant le mandat d'Augustin Frigon, les requêtes en appels des compagnies à la CSPQ contre les décisions de la CSÉCM se soldent par des retraits ou des ententes négociées. La vindicte des compagnies semble s'être un peu atténuée, avec le temps. Mais nul doute, les qualités d'Augustin Frigon contribuent aussi certainement au succès de l'entreprise : gestionnaire expérimenté, visionnaire, fin négociateur, autorité en ingénierie électrique, il assume la présidence de la CSÉCM jusqu'au 31 décembre 1935. Il quitte alors la Commission pour la Société canadienne de la radiodiffusion qui deviendra bientôt la Société Radio-Canada dont il est le directeur général adjoint de 1936 à 1943, puis directeur général de 1943 à 1951 ».

Figure 5.2



Augustin Frigon, vers 1923. Source. Archives de l'École polytechnique de Montréal.

Figure 5.3



Signature d'Augustin Frigon. Source. Procès-verbaux CSÉCM, VM98 S1 SS1.

Le prochain article traitera des réalisations de la Commission des services électriques de la cité Montréal sous la présidence d'Augustin Frigon.

⁵VM98 S1 SS1, 17 janvier 1936.



À gauche, Ghislain (261), Denise Melançon, Monique Cossette. Normand (246). À droite Aurèle (272) Nicole Noël, Claire Renaud-Frigon, Jacques (104).



De gauche à droite Claude Vaillancourt, Ivanhoë III (80) et Jean-René (11), Gilles Bergeron (vérificateur)

Au souper du 31 août 2013, nous étions 50 participants aux Boissons du Roy à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

ERRATUM BULLETIN <u>2013 PRINTEMPS-ÉTÉ V19N2</u> P. 87 Nous aurions dû lire Galarneau au lieu de Garneau dans « NOTES GÉNÉALOGIQUES ».